

Avis à nos abonnés et amis.

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser vos commandes de réimpression de nos journaux, afin que nous puissions vous les envoyer par la voie la plus sûre.

SOMMAIRE

1222 PAGES.
Télégraphie résumée—Télégraphie—Nouvelles—Rapports, etc.—Réimpression.
MÉTÉO.
Affaires Cloutier—Le Journalisme mercenaire—Réimpression municipale—Météorologie—Correspondance.
31222 PAGES.
Édition de midi.
Félicitations—La Perle Jaune ou la Vieille de l'Indonésie.
31222 PAGES.
MÉTÉO.
MÉTÉO.

L'ETENDARD, VENDREDI, 12 AOUT 1887.

AFFAIRE CLOUTIER

L'accusation d'avoir encouragé la vente des boissons sans licence.

Bien loin de chercher à excuser le gouvernement Mercier, nous nous sommes, au contraire, appliqués à constater de notre mieux quelle était l'exacte vérité dans cette affaire.

Il est de fait que l'Etendard a exposé la question d'une façon tellement impartiale, que des ennemis même du gouvernement Mercier n'ont pu s'empêcher de lui en faire leur compliment.

Cela, naturellement, ne faisait pas l'affaire des calomnieux et des falsificateurs. Aussi, le Journal des Trois-Rivières, un digne élève de la Minerve, s'empresse-t-il de faire, de notre article, une appréciation injurieuse, nous accusant "de consacrer un long article à excuser le gouvernement Mercier."

Il paraît que le Procureur Général a examiné le récit du mandant, avant d'ordonner une poursuite, le Journal nous demande "en quoi le gouvernement est tenu d'écouter les récriminations du premier individu auquel il "plaira de se plaindre?" etc.

Le Journal sait qu'il dénature le sens de notre écrit en voulant le faire passer comme une tentative d'excuser le gouvernement de Québec. C'est, nous en avons eu mille preuves, le système des journaux bleus-tour, de nous représenter faussement comme usant de partialité vis-à-vis l'administration de Québec.

Le gouvernement doit justice à tout le monde, même aux hôteliers, même à ceux qui, au lieu d'être honnêtement enfreint la loi, peuvent se trouver avoir droit dans un cas spécial.

Ici, il ne s'agit pas de simples récriminations, mais de procédures judiciaires qui, en même administration de la justice, ont été, comme les autres, l'effet de la prohibition par exemple, l'effet de maintenir les choses dans le statu quo.

Dix quatre pourcent étaient intentionnés contre Cloutier. Ce n'était donc pas le recours en justice pour amener la condamnation qui manquait.

Mais des ordres de la cour en suspendant l'effet. Or, l'effet de la poursuite par le Procureur eût été également arrêté par les mêmes moyens.

Il est bien facile de dire qu'il ne fallait tout aucun compte d'un mandant et de deux brevets de prohibition. Mais si le mandant eût été bien fondé, dans quelle position se fut trouvé le gouvernement? N'est-il pas évident que le tort fut à la cause de la tempérament eût été d'autant plus grand, que l'on eût obtenu une victoire aux violences de la loi, en agissant arbitrairement, et en refusant d'examiner le mérite de la cause avant de sévir?

Or, à l'heure actuelle, ce mandant n'est pas encore jugé, et le dernier ressort, puisqu'il y a appel du jugement de la cour inférieure. Et cette fois, l'on ne peut dire que l'appel est un prétexte pour continuer la vente des boissons, puisque l'appel a été introduit après la fermeture de la buvette.

M. Mercier, dit le Journal, avait-il le pouvoir de connaître du mandant? Non seulement il le pouvait, mais il devait le faire, puisque l'opportunité de poursuivre ou de ne pas poursuivre Cloutier dépendait de la valeur de ses raisons invoquées au soutien du mandant. Or, pour juger du mérite de la cause, il fallait la connaître. C'est ce qu'a fait le Procureur Général. Cette justice d'examiner la cause avant de la faire poursuivre, M. Mercier la devait à ce barbare, même en supposant que, par sa conduite, il eût rendu indigne de sympathies.

Maintenant, il y avait une autre raison préliminaire qui devait empêcher M. Mercier de donner l'ordre de poursuite. Cette raison, elle se trouve dans les dispositions de la loi concernant les licences. Voici ce qu'on lit en effet dans l'acte provincial de 1878:

Section 222.—"Les actions ou poursuites pour contravention à la présente loi, sont portées au nom de l'inspecteur des licences, pour le district dans lequel la contravention a été commise, ou au nom de la municipalité, de la cité, ville ou municipalité locale, où la contravention a été commise ou par un plaignant (informant)."

"L'inspecteur des licences, "et ne peut être plaigné, à moins que le montant réclamé par cette corporation ou les plaignants (informants) n'ait été payé de la manière voulue par la loi, ou que le défendeur ait subi l'emprisonnement auquel il a été condamné pour défaut de paiement."

Loi des licences de Québec de 1878, 41 Victoria chap. 3 P. 60.

L'acharnement montré par le Journal à excuser gratuitement le gouvernement Mercier, révèle chez le confiseur un dépit évident, résultant précisément de ce que M. Mercier n'a pas commis la faute que le Journal ait désiré lui voir commettre. Car c'est là la faute principale des griefs que l'opposition bleus-tour nourrit contre ses adversaires. L'on reproche sans cesse et avec amertume à M. Mercier de ne pas suivre le programme libéral qu'il lui attribue.

Dans le cas qui nous occupe, la corporation des Trois-Rivières avait institué, si nous avons été bien informé, quatre procès contre Cloutier. Or, si l'on dit vrai que le gouvernement de Québec voulait protéger indistinctement Cloutier, il avait un moyen bien simple, c'était de faire précéder tout ce que le Journal l'accuse avec tant d'acharnement, de n'avoir pas fait. L'on nous a même informé, et nous donnons ce renseignement sous toute réserve, que l'avocat de Cloutier avait lui-même suggéré au gouvernement la poursuite par le Procureur, comme moyen de libérer son client des poursuites de la corporation. Que serait-il advenu en effet, si le gouvernement de Québec eût ordonné au Procureur de Cloutier de poursuivre Cloutier pour amende?

La section 203 de l'acte précité vient de nous le dire: "Les poursuites de la corporation des Trois-Rivières furent donc nulles et sans effet!"

Et le gouvernement eût pu remettre à Cloutier la moitié de son amende!

On le Journal des Trois-Rivières ignorait cette disposition de la loi, et alors il a porté des accusations impudentes, n'écouter que ses haines de partisan aveugle et ne connaissant pas la loi qui régit la conduite à suivre par le procureur général; ou il connaissait la loi, et alors il a déchargé sur ses adversaires sa mauvaise humeur de ce que le gouvernement n'ait pas commis la faute de rendre nulles, au bénéfice de Cloutier, les poursuites de la corporation des Trois-Rivières.

Il est facile d'imaginer les passions du digne organe, si le gouvernement eût fait un tel procédé.

Voyez donc si se serait-il déridé, l'hypocrisie de ce gouvernement! sous le prétexte de venger une violation de la loi, il rend nulles les bonnes efforts fait par notre corporation pour faire punir les coupables!

Poursuivi par notre autorité municipale, Cloutier n'aurait pas manqué de subir le châtiment dû à sa faute. Mais voici qu'un gouvernement ami fait tomber ces poursuites, pour soumettre Cloutier à un procédé dont il aura le contrôle qu'il pourra suspendre ou discontinuer, dont il pourra amoindrir ou neutraliser les effets!

Naturellement, le Journal fera de cette disposition de la loi ce qu'il fait de toutes les règles de la justice et de la loyauté; il les mettra de côté, pour écouter que son arbitraire et ses haines. Car on le sait, le confiseur est au-dessus de la loi, au-dessus de la justice, au-dessus de la vérité. Pour lui, il n'y a qu'un principe, calomnier avec fureur ses adversaires et ne trouver de bon que ce que font ses maîtres en politique.

Que durant quelques semaines se soit produit le fait, très regrettable il est vrai, d'un cabaretier vendant de la bière sans licence, lorsque tout autour de lui la bière est distribuée librement avec profusion dans une dizaine d'autres buvettes licencées, le Journal se pâme et voit dans le fait d'une onzième buvette de plus qui verse à boire, des scandales épouvantables. Mais que ses amis assomment des voyageurs indolents; qu'une corruption éhontée achète le mandat des Trois-Rivières; que lui-même érige le mensonge la calomnie et la falsification en système; qu'il batte en brèche la direction et l'enseignement de son Evêque dans une matière de haute intérêt social; tout cela, c'est de la vertu! Il n'y a pas lieu même de le signaler comme regrettable.

Aussi, trois ou quatre de ses amis ont pu subir des procès criminels, être condamnés à la prison pour excès de zèle à provoquer la cause de ses maîtres: le Journal n'en a pas soufflé mot; il n'a pas eu une parole de blâme à l'adresse des coupables qui, à ses yeux, sont restés immaculés; il a eu, au contraire, bien soin de ne faire connaître ni leur culpabilité, ni leur condamnation infamante.

Les forbans de MM. Langerin, Chapleau et Ross, ne peuvent être que de petits saies!

Tout ce que la loi réserve pour le gouvernement, Mercier, qui n'a pas suivi la voie que rêvait son caprice; surtout pour l'Etendard, qui a commis le crime de faire connaître tous les faits de la cause avec impartialité!

Le libéralisme de M. Mercier qui incorpore les Jésuites est un crime social. Mais le libéralisme à la Gambetta de M. Chapleau, celui de MM. Ross et Langerin, qui nous met sous le talon de l'orange et de franc-maçon du haut grade Sir John, c'est du libéralisme saint, qui équivaut à la plus parfaite orthodoxie.

Le journalisme mercenaire.

M. Tardivel, rédacteur en chef de la Vérité, écrivain dans les termes suivants le mépris du journalisme qui, de nos jours, consiste à larguer à nous mener au déshonneur et à la ruine:

UN PETIT MÉTIER

Quand aurons-nous un cabinet doué d'une grande sagesse politique pour abolir les organes attitrés?

Celui qui aura le courage de le faire, réalisera une forte économie des deniers publics, et, en même temps, une belle réforme sociale.

Nul ne l'ignore, les organes ministériels, bleus ou rouges, coûtent cher au pays. Beaucoup d'années inutiles, ou qui pourraient être publiées uniquement dans la Gazette Officielle, sont envoyées aux "organes" à titre d'encouragement, non pour éclairer le public. C'est, en définitive, Baystiste qui paie cet encouragement aux journaux ministériels; ce qui fait qu'il paie ces journaux-là deux fois: une fois comme abonné, et une deuxième fois comme contribuable. C'est certainement une fois de trop, plusieurs disent deux fois.

Puis il y a les impressions des différents ministères et de la chambre que le gouvernement distribue abondamment aux journaux amis qui, en retour, chantent les louanges de leurs fournisseurs de jobs, à tort et à travers.

Tout ce système est faux, corrompeur, dépensier et contraire à la dignité de la presse; on devrait l'abolir. Le gouvernement pourrait facilement le faire disparaître en établissant un atelier où se feraient toutes les impressions officielles; ou bien on ne donnant pas d'argent aux journaux amis, mais leur permettant de faire directement ou indirectement avec le journalisme.

Voilà une magnifique réforme à faire, réforme non seulement économique mais sociale; car si n'y a rien de plus démoralisant pour un pays qu'une presse salariée par le gouvernement.

D'instinct, le cabinet gagnerait beaucoup lui-même par l'abolition de cette funeste institution, qui compromet presque toujours pour le compte de qui elle fonctionne. Car neuf fois sur dix, pour ne pas dire toujours, ces organes subventionnés sont rédigés par des hommes sans jugement, sans principes, sans talent, sans idées et sans cœur. En effet, il faut qu'un homme ait bien peu de bonnes qualités pour accepter le poste humiliant de rédacteur en chef d'un organe ministériel.

Dans l'histoire du genre humain, nous ne voyons que la condition du galeux qui soit comparable à celle de journaliste ministériel ou même de journaliste de parti. Car la différence entre le journaliste de l'opposition et le journaliste ministériel est bien plus apparente que celle-ci: celui-ci écrit parce qu'il est payé, celui-là, parce qu'il espère l'être plus tard. On le voit, la différence est purement accidentelle et non point essentielle: l'essence de l'un et de l'autre est d'être lié, enchaîné à son bœuf comme le galeux.

Le galeux ne pouvait faire qu'un mouvement: ramper. Le journaliste de parti n'est pas plus libre. Attaché à son organe de Barbarie, bleus ou rouges, il peut tourner la manivelle, mais rien de plus.

Et les hommes publics s'imaginent que cette manivelle lui produit quelque effet sur le peuple! Ça va donc les nerfs des gens saines, voilà tout.

Abolissez donc ces organes de Barbarie politiques, et rendez la liberté à ces pauvres galeux modernes.

Plusieurs de ces tourneurs de manivelle croveront du faim, sans doute, du moment que le parti cessera de leur jeter des sous; mais le public y gagnerait de toutes manières.

Reformes municipales.

A ceux de nos confrères qui sont persuadés, comme nous le sommes à peu près aussi, que tout n'est pas irréprochable dans l'administration de nos affaires municipales, nous proposons une réforme qui permettra avec le temps, de faire disparaître les abus, sans exposer personne à l'animosité de son voisin.

C'est l'élection des échevins au scrutin secret. Ce mode d'élection a été adopté pour les élections politiques et jusqu'ici, on l'a trouvé préférable au vote oral.

Il est évident qu'il protège mieux la liberté de l'électeur et laisse moins de place à l'intimidation et aux influences indues. Nous prions donc nos confrères de demander avec nous que cette réforme soit inscrite parmi les amendements à faire à la charte de la ville à la prochaine session provinciale.

Si la presse est unanime sur ce point, il sera difficile aux échevins de s'y refuser d'autant plus que nous en connaissons plusieurs qui avaient mis cet article dans leur programme électoral.

Une motion régulière proposée par M. l'échevin Archibald, la déplaçant sur les ordres du jour du conseil; que nos confrères, nous aident et nous en obtiendrons l'adoption.

Il y a encore une autre réforme que nous soumettons à l'étude de nos confrères et des intéressés en général, c'est le renouvellement en entier du conseil tous les trois ans.

Nous ne sommes pas prêts à prendre des à présent parti pour cette réforme, mais elle a déjà été mentionnée dans certains programmes électoraux et elle mérite une étude sérieuse.

M. l'échevin Archibald, qui nous a fait cette proposition, nous a dit qu'elle pourrait amener un conseil composé entièrement d'hommes nouveaux et sans expérience des affaires municipales.

Si principal mérite d'un autre côté, serait-il de permettre aux électeurs, quand ils le jugeront à propos, de nettoyer d'un coup de balai le conseil s'il venait à se transformer en séculier d'Anglais, procédé qui est impossible avec le système actuel.

No vaudrait-il pas mieux discuter ces questions pratiques, plutôt que de tourner, comme des écureuils, dans le cercle vicieux où nos confrères tournent depuis quelque temps?

N'y aurait-il pas encore quelque chose à réformer dans la comptabilité municipale, qui permet aux premiers employés du trésorier de faire de l'argent avec les fonds de la cité à l'air des églises protestantes?

N'y aurait-il rien à changer dans le personnel du bureau de santé, où l'on vit un inspecteur faire un rapport sur l'état d'un établissement sans y avoir mis les pieds?

N'y aurait-il rien à modifier dans le système des évaluations des propriétés et des loyers pour établir l'assiette des taxes?

Or, à l'exception d'un seul de nos confrères, qui sur plusieurs de ces réformes, a pris une attitude presque agressive, s'en est-on beaucoup occupé dans la presse et dans le public?

MÉTÉO.

On dit que M. Bessière, le représentant ici de la maison Bessière et Cie, propriétaire de la ligne de Montréal au Havre, serait satisfait du résultat obtenu jusqu'ici, mais demanderait la permission de faire osciller en retour, dans un port anglais.

Comme cette permission, croyons-nous, serait de nature à assurer le succès de l'entreprise, nous souhaitons vivement qu'elle soit accordée.

L'association de la Presse Canadienne de la Province de Québec, a organisé son excursion annuelle; elle va cette année à Halifax et de là aux îles St-Pierre et Miqelon. Les excursionnistes sont partis samedi matin.

Il était quatre, avec deux amateurs, soit six en tout. Nous leur souhaitons un joyeux voyage.

L'aveu du Conseil de la Ville de Montréal a donné son opinion que le conseil de la ville ne pouvait déléguer à aucune de ses commissions le pouvoir d'accorder directement des contrats.

Nous espérons que les différents comités se montreront d'accord avec la loi, en faisant rapport au conseil, des soumissions acceptées afin que les contrats ne soient donnés qu'après libre et complète discussion.

Correspondance

CHAMBLAY

Basin de Chamblay, 8 août 1887.

Depuis la malheureuse réforme scolaire qui s'est opérée, il y a cinq ans, dans notre belle paroisse de Chamblay, nous vivons, avec une profonde douleur, notre collège commercial comme frappé de stérilité, triste et presque désert.

Nonobstant tout le luxe de mots dont s'étaient parés quelques naïfs au départ des Frères des Ecoles Chrétiennes, on ne pouvait prévoir qu'un état de choses cesserait. C'est donc bien étonnant que notre collège est comme un arbre sec que la vie semble avoir abandonné pour toujours; notre magnifique bassin ne reverra plus sur ses bords enchanteurs cette foule d'enfants qui naguère y venaient, chercher une éducation solide et chrétienne, en même temps qu'ils jouaient d'un des sites les plus beaux et les plus salubres du Canada.

Telles étaient les mélancoliques réflexions de nos concitoyens, lorsqu'il a plu à Dieu de mettre un terme à leur épreuve.

En effet, l'année dernière, grâce au zèle actif et intelligent de notre éminent curé, le collège a été de nouveau confié à des religieux, les Frères de l'Institut Chrétien.

Quoique ces derniers ne soient arrivés de France qu'après l'ouverture des classes, le nombre des élèves s'est vu presque triplé. Cette année, nous approchons de la plus vive satisfaction que le nombre des demandes pour la pension s'accroît considérablement, d'autant plus que l'enseignement s'y donne en français et en anglais. D'ailleurs, notre grand local de l'hiver dernier a été transformé en dortoirs et dans le mode de chauffage de la vaste construction.

Un nombre de nos compatriotes des Etats-Unis, qui, à l'espérance, profitent de cet établissement, comme de tant d'autres, pour envoyer leurs enfants respirer l'air vivifiant de la patrie.

Pour nous, nous réalisons la bienvenue de nos enfants, et nous prions de tout cœur pour la prospérité de ce pieux asile où on leur enseigne à aimer Dieu et leur pays.

UN CITOYEN de Chamblay.

Secrét No 11 de Geo. Tucker.

Guérir le Rhume, Toux, Enrouement, Coqueluche. Connus sous le nom de Sirop Botanique de Tucker.

GRAND FESTIVAL

Ce soir, au Drill Shed, à 8 heures, p.m., grand concert au bénéfice de l'Hôpital Notre-Dame et sous le patronage distingué de l'Auxiliary Vigues et des officiers de la frégate française "La Minerve".

Préviendront part au concert: Sixton Languet, le plus grand corniste du monde, l'excellent musicien de la frégate "La Minerve"; la Bande de la Cité; et "Vive la France", par M. H. St-Louis avec un chœur de 200 voix.

L'Amiral Vigues et les officiers de la frégate seront présents au concert. Le programme suivant sera exécuté:

PROGRAMME.

1.—Marche "Les volontaires". Métra
La musique de "La Minerve" et la Bande de la Cité réennies.

2.—Ouvverture "La Malette de Portici".
La musique de "La Minerve".

3.—Sélection "Fragments de Lucie".
Donizetti.
Bande de la Cité.

4.—Solo de corne "Cavatine de Robert le diable".
Meyerbeer.
SIXTON LANGUET.

5.—Grande fantasia "Les Huguenots".
Meyerbeer.
La musique de "La Minerve".

6.—Chant "Vive la France".
Ernest Lavigne
M. H. St-Louis avec accompagnement de la Bande de la Cité et un chœur de 200 voix.

7.—Musique descriptive "Le moulin dans la forêt".
Michaelis.
La Bande de la Cité.

8.—Solo de corne "Polka du Concert".
Liberal.
SIXTON LANGUET.

9.—Valse "Chant du Soldat".
Gungl.
La musique de "La Minerve".

10.—Musique originale.
a. Patrouille chinoise.
b. Marche de guerre des Chinois.
c. Marche de guerre des Chinois.
Michaelis.

On dit que M. Bessière, le représentant ici de la maison Bessière et Cie, propriétaire de la ligne de Montréal au Havre, serait satisfait du résultat obtenu jusqu'ici, mais demanderait la permission de faire osciller en retour, dans un port anglais.

Comme cette permission, croyons-nous, serait de nature à assurer le succès de l'entreprise, nous souhaitons vivement qu'elle soit accordée.

L'association de la Presse Canadienne de la Province de Québec, a organisé son excursion annuelle; elle va cette année à Halifax et de là aux îles St-Pierre et Miqelon. Les excursionnistes sont partis samedi matin.

Il était quatre, avec deux amateurs, soit six en tout. Nous leur souhaitons un joyeux voyage.

L'aveu du Conseil de la Ville de Montréal a donné son opinion que le conseil de la ville ne pouvait déléguer à aucune de ses commissions le pouvoir d'accorder directement des contrats.

Nous espérons que les différents comités se montreront d'accord avec la loi, en faisant rapport au conseil, des soumissions acceptées afin que les contrats ne soient donnés qu'après libre et complète discussion.

Correspondance

CHAMBLAY

Basin de Chamblay, 8 août 1887.

Depuis la malheureuse réforme scolaire qui s'est opérée, il y a cinq ans, dans notre belle paroisse de Chamblay, nous vivons, avec une profonde douleur, notre collège commercial comme frappé de stérilité, triste et presque désert.

Nonobstant tout le luxe de mots dont s'étaient parés quelques naïfs au départ des Frères des Ecoles Chrétiennes, on ne pouvait prévoir qu'un état de choses cesserait. C'est donc bien étonnant que notre collège est comme un arbre sec que la vie semble avoir abandonné pour toujours; notre magnifique bassin ne reverra plus sur ses bords enchanteurs cette foule d'enfants qui naguère y venaient, chercher une éducation solide et chrétienne, en même temps qu'ils jouaient d'un des sites les plus beaux et les plus salubres du Canada.

Telles étaient les mélancoliques réflexions de nos concitoyens, lorsqu'il a plu à Dieu de mettre un terme à leur épreuve.

En effet, l'année dernière, grâce au zèle actif et intelligent de notre éminent curé, le collège a été de nouveau confié à des religieux, les Frères de l'Institut Chrétien.

Quoique ces derniers ne soient arrivés de France qu'après l'ouverture des classes, le nombre des élèves s'est vu presque triplé. Cette année, nous approchons de la plus vive satisfaction que le nombre des demandes pour la pension s'accroît considérablement, d'autant plus que l'enseignement s'y donne en français et en anglais. D'ailleurs, notre grand local de l'hiver dernier a été transformé en dortoirs et dans le mode de chauffage de la vaste construction.

Un nombre de nos compatriotes des Etats-Unis, qui, à l'espérance, profitent de cet établissement, comme de tant d'autres, pour envoyer leurs enfants respirer l'air vivifiant de la patrie.

Pour nous, nous réalisons la bienvenue de nos enfants, et nous prions de tout cœur pour la prospérité de ce pieux asile où on leur enseigne à aimer Dieu et leur pays.

UN CITOYEN de Chamblay.

Secrét No 11 de Geo. Tucker.

Guérir le Rhume, Toux, Enrouement, Coqueluche. Connus sous le nom de Sirop Botanique de Tucker.

GRAND FESTIVAL

Ce soir, au Drill Shed, à 8 heures, p.m., grand concert au bénéfice de l'Hôpital Notre-Dame et sous le patronage distingué de l'Auxiliary Vigues et des officiers de la frégate française "La Minerve".

Préviendront part au concert: Sixton Languet, le plus grand corniste du monde, l'excellent musicien de la frégate "La Minerve"; la Bande de la Cité; et "Vive la France", par M. H. St-Louis avec un chœur de 200 voix.

L'Amiral Vigues et les officiers de la frégate seront présents au concert. Le programme suivant sera exécuté:

PROGRAMME.

1.—Marche "Les volontaires". Métra
La musique de "La Minerve" et la Bande de la Cité réennies.

2.—Ouvverture "La Malette de Portici".
La musique de "La Minerve".

3.—Sélection "Fragments de Lucie".
Donizetti.
Bande de la Cité.

4.—Solo de corne "Cavatine de Robert le diable".
Meyerbeer.
SIXTON LANGUET.

5.—Grande fantasia "Les Huguenots".
Meyerbeer.
La musique de "La Minerve".

6.—Chant "Vive la France".
Ernest Lavigne
M. H. St-Louis avec accompagnement de la Bande de la Cité et un chœur de 200 voix.

7.—Musique descriptive "Le moulin dans la forêt".
Michaelis.
La Bande de la Cité.

8.—Solo de corne "Polka du Concert".
Liberal.
SIXTON LANGUET.

9.—Valse "Chant du Soldat".
Gungl.
La musique de "La Minerve".

10.—Musique originale.
a. Patrouille chinoise.
b. Marche de guerre des Chinois.
c. Marche de guerre des Chinois.
Michaelis.

Lundi, 15 Août, le chemin de fer Pacifique Canadien, ouvrira sa nouvelle ligne courte à Toronto et sera de grands changements dans sa table des heures en général. On attire l'attention du public sur ces changements donnant l'heure du départ des trains. Les trains pour Toronto laisseront, par la nouvelle ligne courte, à 9.10 A. M., et à 8.30 P. M.

—Une collision s'est produite à Chicago, entre la goélette "Booth" et le bateau à vapeur "Canine", boudé d'excursionnistes. Les dégâts matériels ont été insignifiants, mais il s'est produit à bord de l'"Ivanhoe" une panique qui a failli avoir les plus terribles résultats.

Succès étonnant

Il est de devoir de toute personne qui est servi du Sirop allemand de Bessière, de faire connaître ses magnifiques qualités à leurs amis pour la guérison de la consommation, les rhumes sévères, le grippe, l'asthme, la pneumonie et de tous les maux de la gorge et des poumons. Personne ne peut s'en servir sans y trouver de soulagement immédiat. Trois doses guérissent tous les cas, et nous considérons qu'il est de devoir de tous les pharmaciens de le recommander aux pauvres mourants de consommation, au moins pour essayer une bouteille, car 80.000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'année dernière, et pas un seul cas n'a été rapporté où il ait fait du mal. Une médecine comme celle du Sirop allemand, ne peut être trop largement connue. Demandez-la à votre pharmacien. Bouteilles échantillon à 10 cts. Bouteille ordinaire 75c. En vente chez tous les pharmaciens et marchands des Etats-Unis et du Canada.

Secret No 18 de Geo. Tucker.

Sert comme lotion dans les maladies des yeux.

—AVEC—

\$5

VOUS POUVEZ VOUS PROCURER UNE Action entière du gouvernement Austro-Hongrois

EMISSION DE 1887.

Ces actions sont des parts dans un emprunt de 10 millions de florins, payable en primes 3 fois l'année.

TROIS TRACES ANNUELLES

Jusqu'à 50 cts par action, les obligations sont payables en primes 3 fois l'année.

LE QUINZE AOUT

et chaque jour de l'

